

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :	
<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 6
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 7
<i>Pour</i>	: 7
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le huit avril deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du premier avril deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2025/028 en date du 8 avril 2025

Restauration des vitraux de l'Eglise endommagés – étude de devis et choix de l'entreprise

Madame le Maire informe que suite aux intempéries, les vitraux de l'Eglise sont endommagés et constituent un risque de sécurité pour les usagers.

Madame le Maire précise qu'il convient de faire réparer les vitraux cassés.

Madame le Maire présente le devis des entreprises Atelier MS Vitrail et Atelier de Verre et de Lumière d'un montant de 13 726.64€.

Madame le Maire informe que ces travaux seront subventionnés par le département à hauteur de 30% et par la préfecture à hauteur de 50%.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis des entreprises Atelier MS Vitrail et Atelier de Verre et de Lumière d'un montant de 13 726.64€.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 8 avril 2025.

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250408-2025-028-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

